Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068294-20260205-26D_02_17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2026
Publication : 20/02/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté 2Vallées Vertes de Communes

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 février 2026

2026-02-17 **Avis sur le dossier d'arrêt du projet de SCOT révisé du PETR Doubs Central**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléé : 1)*
Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 2)*

Votants : 41

Le 5 février 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 30 janvier 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Marie-Hélène EVRARD (Tallans), *pouvoir à Philippe JANUEL* ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Alain ROTH*.

Absents suppléés : Annie GROSJEAN (Nans), représentée par son suppléant Daniel MENIER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-02-17 | **Avis sur le dossier d'arrêt du projet de SCOT révisé du PETR Doubs Central**

Le comité syndical du PETR Doubs Central, par délibération en date du 15/12/2025, a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) révisé du PETR du Doubs Central.

Conformément à l'article L 143-20 du Code de l'urbanisme, ce projet est soumis pour avis aux communautés de communes membres du PETR.

Le PETR a transmis, par courrier en date du 18/12/2025 la délibération du PETR du 15/12/2025 qui a arrêté le projet de SCOT ainsi que le lien permettant de consultation ce projet d'arrêt.
Les Communautés de Communes ont un délai de 3 mois pour délibérer et émettre un avis. A défaut de réponse dans le délai, l'avis sera considéré comme favorable.

Le projet est consultable sur le site du PETR où se trouvent l'ensemble des pièces composant le SCOT révisé arrêté, onglet « aménagement », sous-onglet « révision du SCOT en cours », paragraphe « Dossier d'arrêt du SCOT révisé » : https://www.doubscentral.org.

Vu l'avis favorable de l'exécutif lors de sa réunion du 22 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêt du SCOT révisé du Doubs Central,

- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY

Délibération adoptée avec :
Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0